Tâches durant la gestion d'une pandémie et acteurs responsables

Tâches	Acteurs
Poursuite des tâches de la préparation à une pandémie	Tous
Définition de la stratégie de gestion • Définir la stratégie globale de gestion et de surveillance	Conseil fédéral
Définition des objectifs de la surveillance • Définir les objectifs de la surveillance à chaque phase de la pandémie, en tenant compte des besoins des décisionnaires et des prescriptions internationales • Coordonner les objectifs de la surveillance dans les domaines humain, animal et environnemental	OFSP, en collaboration avec d'autres services fédéraux (p. ex. OSAV) et les cantons, sous-organe *One Health*
Coordination de la détection précoce et de la surveillance • Coordonner la collaboration transversale en matière de détection précoce et de surveillance dans les domaines humain et animal • Donner aux cantons des instructions concernant les mesures de détection et de surveillance	OFSP et autres autorités fédérales
Adaptation des systèmes de surveillance des maladies et des agents pathogènes • Adapter les systèmes de surveillance aux objectifs de surveillance fixés pour les différentes phases de la pandémie, en tenant compte des prescriptions internationales (voir Surveillance des agents pathogènes) ✓ Si nécessaire, mettre en place de systèmes de surveillance supplémentaires des maladies et des agents pathogènes en fonction des phases de la pandémie et supprimer les systèmes caducs	OFSP
Monitorage des mesures • Exploiter les systèmes de monitorage des mesures existants et les adapter si nécessaire à l'évolution de la pandémie (voir Monitorage des mesures) • Si nécessaire, mettre en place de systèmes supplémentaires de monitorage des mesures en fonction des phases de la pandémie et supprimer les systèmes caducs • Informer des mesures l'OFSP ou d'autres autorités fédérales	OFSP et cantons

Monitorage du système de santé • Le Système d'information et d'intervention Service sanitaire coordonné (SII-SCC) chargé de recenser les ressources du système de santé (p. ex. nombre de lits d'hôpitaux), en concertation avec l'OFSP et en fonction des phases de la pandémie • Si nécessaire, fournir régulièrement à l'OFSP des données sur les ressources du système de santé	OFPP et év. cantons
Adaptation des tâches des centres de référence et d'autres centres de compétence • Adapter et coordonner les tâches des centres de référence et d'autres centres de compétence en fonction des phases de la pandémie (voir Diagnostic de laboratoire)	OFSP, év. autres services fédéraux (p. ex. OSAV)
Adaptation du traitement et de la publication standardisés des données • Adapter sans délai le système de traitement des données – standardisé et aussi automatisé que possible – en fonction de la phase de la pandémie • Adapter sans délai la plateforme IDD aux objectifs de la surveillance et aux besoins des décisionnaires	OFSP
Collaboration avec les milieux scientifiques • Intensifier la collaboration avec les milieux scientifiques sur les plans technique et méthodologique • Attribuer des tâches particulières aux milieux scientifiques • Au besoin, étendre les capacités et compétences de modélisation statistique, en collaboration avec les milieux scientifiques	OFSP
Coopération internationale • Intensifier la coopération avec des autorités ou institutions étrangères et des organisations internationales	OFSP, év. autres services fédéraux (p. ex. OSAV et Swissmedic)